
Conseillers en exercice : 29Date de Convocation : 1^{er} Décembre 2022

Présents : 15

Votants : 22

Nbre. de suffrages exprimés :

Pour : 21 Contre : Abst : 1

L'an **deux mille vingt-deux**, le 8 décembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GELÉ, Maire.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 20h08.

Etaient présents : M. GELÉ, Mme TACHAT, Mme ACEITUNO, Mme ROOSENS, M. SAADA, Mme YVÉ, Mme NOUAILLES, M. PINGAULT, Mme SAUTRÉ-PICCOZ, Mme COURIVAUD, Mme POULAIN, M. MESUREUR, Mme BLANEY, Mme BILO, M. DELINOTTE.Etaient absents : M. RAVEAUX, M. HEURTEBISE, M. GRADEL, M. POTART, M. MICHAUD, M. LEVER, Mme QUINTARD.Procurations :

M. BOYER	A	Mme TACHAT
M. DESILE	A	M. SAADA
Mme GUIDEZ	A	Mme ACEITUNO
M. BOURLIER	A	M. GELÉ
Mme GILLY	A	Mme NOUAILLES
Mme LOUISY-LOUIS	A	Mme ROOSENS
Mme MICHAUD	A	Mme BILO

Mme YVÉ est élue à l'unanimité secrétaire de séance.

OBJET : TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DU PONT DE BOIS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 2021-067 du Conseil Municipal du 16 décembre 2022, relative aux tarifs de location de la salle du Pont de Bois,

CONSIDERANT qu'il convient d'actualiser les tarifs,

Sur proposition de Monsieur Kamel SAADA, Adjoint au Maire, et après avis de la commission des finances en date du 21 novembre 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés,**ABROGE** toutes délibérations antérieures relatives aux tarifs de location de la salle du Pont de Bois, à compter de la date d'application de la présente délibération.**FIXE** les tarifs de location de la salle du Pont de Bois à compter du 1^{er} janvier 2023 comme suit :

I. Associations :

Pour les œuvres	Gratuité
Pour les réunions politiques (uniquement pendant les campagnes électorales)	Gratuité

Associations St-Chéronnaises

Personnel communal et assimilé (limité à 1 salle par an et par personne) :

- 1 ^{ère} manifestation	70,00 €
- 2 ^{ème} et suivantes	197,00 €
Location de la vaisselle (verres, assiettes et couverts)	Gratuité

Pour les associations ayant un rayonnement Intercommunal :

-1 ^{ère} manifestation	255,00 €
-2 ^{ème} et suivantes	561,00 €
Location de la vaisselle (verres, assiettes et couverts)	Gratuité

La salle avec régie sera prêtée uniquement aux associations culturelles pour leur spectacle et pour des réunions diverses. Toute vaisselle égarée ou cassée sera remboursée à prix coûtant.

II. Particuliers Saint-Chéronnais :

Vin d'honneur - (journée de 9h à 20h00) avec cuisine et vaisselle	298,00 €
Salle avec cuisine et vaisselle	827,00 €

III. Actions Commerciales :

Salle avec cuisine, vaisselle et sans régie	1 242,00 €
---	-------------------

DETERMINE le montant des cautions comme suit :

Salle avec cuisine	983,00 €
Ménage	211,00 €

AUTORISE le Maire à appliquer la gratuité de la location aux associations pour les œuvres.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme au registre des délibérations
du Conseil Municipal

Le Maire



1 abstention : M. DELINOTTE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-219105400-20221208-DEL2022-85-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2022